

Autorisation de sortie – Cas exceptionnel ou de dernière minute

Important : Pour tout départ, les parents ou personnes autorisées sont priés de se présenter à l'équipe éducative entre 17h et 17h45, soit au plus tard 15 minutes avant la fermeture prévue à 18h.

Je soussigné(e) (nom & prénom du responsable légal), parent de (nom & prénom de l'enfant), autorise mon enfant à quitter la structure en compagnie de (nom & prénom de l'adulte autorisé)

Jour(s) et date(s) de départ (cocher & compléter) :

Jour	Date
☐ Le lundi	/...../.....
☐ Le mardi	/...../.....
☐ Le mercredi	/...../.....
☐ Le jeudi	/...../.....
☐ Le vendredi	/...../.....

Jour	Date
☐ Le lundi	/...../.....
☐ Le mardi	/...../.....
☐ Le mercredi	/...../.....
☐ Le jeudi	/...../.....
☐ Le vendredi	/...../.....

Veuillez noter que l'UAPE décline toute responsabilité lors des déplacements des enfants non encadrés par l'équipe éducative.

Fait à, le

Signature du parent :

 Document à transmettre **UNIQUEMENT** :

- à l'équipe éducative en charge de l'UAPE des vacances
ou
- par e-mail à la responsable de session de la période de vacances concernée
AUTOMNE et PRINTEMPS : jessica.ribes@rebsl.ch
ETE : catherine.buton@rebsl.ch